

LOKIZI



Liste du mobilier obligatoire en location meublée longue durée

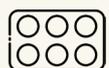
La location meublée en longue durée est caractérisée par un équipement mobilier minimum, défini par la Loi Alur. Voici la liste de mobilier obligatoire à prévoir pour permettre à votre locataire de vivre dans votre logement meublé :



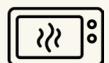
Literie comprenant couette ou couverture



Volets /rideaux occultants dans pièce(s) de nuit



Plaques de cuisson



Four ou four micro-ondes



Réfrigérateur - congélateur



Vaisselle pour les repas



Ustensiles de cuisine



Tables et sièges



Étagères de rangement



Luminaires



Kit d'entretien adapté au logement



Le petit + pour louer mieux !

non obligatoire



Une touche déco !



Electroménager (lave-linge, lave-vaisselle)

Pas le temps ? Pas inspiré ? Lokizi gère tout l'ameublement pour vous !

Devis sur-mesure

► Contactez-nous
contact@lokizi.fr / 05 56 15 07 07

www.lokizi.fr

